

## **Séance publique du 19 septembre 2005**

### **Délibération n° 2005-2939**

commission principale : développement économique

objet : **Subvention de fonctionnement à l'association Réseau d'appui aux actions de formation pour le développement (Rafod)**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 31 août 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Réseau d'appui aux actions de formation pour le développement (Rafod), association loi 1901, a été créé en 1990 pour financer des bourses d'études pour des étudiants venant suivre leur formation universitaire au Centre international d'études pour le développement local (Ciedel). Cette action bourse s'est ensuite diversifiée pour prendre en charge des personnes venant en formation courte ou suivant des compléments de formations dans d'autres institutions que le Ciedel.

A partir de 1995 le Rafod s'est engagé dans :

- des actions d'appui au développement local notamment au nord du Mali et d'évaluation des actions de développement,
- la mise en réseau de centres de formation : programme concerté de formation qui a ensuite évolué pour devenir le programme de renforcement de l'offre de formation des agents de développement local au Sud et dans les pays d'Europe centrale et orientale (Peco).

Depuis 1999 le Rafod a renforcé son action d'animation du réseau des agents de développement local, notamment au travers du réseau des anciens étudiants et stagiaires du Ciedel.

Le Rafod et le Ciedel se composent d'une équipe pluridisciplinaire d'économistes, de sociologues, d'ingénieurs agronomes et en communication audiovisuelle, d'anthropologues.

Leurs buts :

- être un lieu de collecte, de recherche, de traitement et de diffusion des savoirs produits par les acteurs et les réseaux de développement,
- être un médiateur entre le développement à la base et la politique des Etats,
- assurer une liaison transversale et pluridisciplinaire des divers champs de compétences géographiques, techniques et professionnelles.

Aujourd'hui, compte tenu de leurs connaissances en matière de développement local et de coopération internationale, le Rafod et le Ciedel apportent leur expertise dans le cadre de l'activité de la Communauté urbaine au sein de l'association Eurocities en fournissant leurs analyses dans le domaine de la coopération bilatérale des collectivités locales, notamment lors de la préparation de l'assemblée générale des Eurocities en novembre 2005 à Lyon.

C'est la raison pour laquelle, au titre de l'année 2005, l'association Rafod demande une subvention de fonctionnement à hauteur de 23 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

Ouï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que dans le délibère, il convient de préciser l'adresse de l'association Rafod et remplacer :

"BP 2306 - 69216 Lyon cedex 02"

par

"30, rue Sainte Hélène - 69002 Lyon".

#### **DELIBERE**

**1° - Accepte** les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

**2° - Attribue** une subvention de fonctionnement de 23 000 € à l'association Rafod dont le siège est situé 30, rue Sainte Hélène - 69002 Lyon, au titre de l'exercice 2005.

**3° - La dépense** qui en résultera sera prélevée sur les crédits ouverts au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonction 04

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,